



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2019-069

Adresse : 164, rue Bruchési

Zone : H 704

Nature : Autoriser une deuxième entrée charretière et autoriser une dérogation de 3,97 mètres entre l'entrée existante et projetée.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet d'AUTORISER une deuxième entrée charretière supplémentaire au lieu d'une seule tel que prescrit par l'article 313 du règlement de zonage n° 860.

Une décision favorable aurait également pour effet de RÉDUIRE la distance minimale entre deux (2) entrées charretières à 8,23 mètres au lieu des 12,20 mètres tel que prescrit par l'article 311 du règlement de zonage n° 860.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 20 novembre 2019 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 14 janvier 2020**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 29 novembre 2019.

Geneviève Lazure, L.L.B., D.D.N
Greffière